VIH

Information aux patients, droits des patients et règles de conduite. Brochure d'information sur la protection contre les maladies infectieuses élaborée par des médecins épidémiologistes.

Pourquoi avez-vous obtenu cette information ?
Vous avez été contaminé(e) par le VIH, ou vous êtes soupçonné(e) de l'avoir été. Cette brochure contient des informations sur le VIH, sur son traitement et sur ce que vous devez faire.

Qu'est-ce que le VIH ?
Le VIH est un virus qui affecte le système immunitaire. Il existe aujourd'hui, des médicaments qui, s'ils sont pris comme il le faut, diminuent le taux de virus dans le corps et font qu'une personne porteuse du VIH peut vivre longtemps en bonne santé. Si les médicaments sont pris selon les recommandations, le risque de transmettre le virus à une autre personne devient très faible. Une infection par le VIH ne peut être guérie car, même si vous suivez un traitement adéquat, le virus ne quitte pas le corps. Si une personne infectée ne reçoit pas de traitement, le système immunitaire s'affaiblit au bout d'un certain temps et d'autres infections peu courantes ou un cancer peuvent se développer. Cette maladie tardive est appelée SIDA. La plupart des personnes porteuses du VIH peuvent, aujourd'hui, vivre sans que le SIDA ne se développe.

Comment se transmet le VIH ?
La plupart des personnes atteintes du VIH ont été contaminées lors de rapports sexuels sans protection, après un contact vaginal ou anal, et parfois après une fellation. Le VIH se transmet très facilement par contact avec le sang contaminé et le VIH peut être transmis d'une personne à une autre lors d'une transfusion, lors d'une piqûre par une seringue ou si deux personnes utilisent les mêmes instruments d'injection. Les risques de transmission existent également si le sang contaminé entre en contact avec les muqueuses oculaires, nasales, buccales ou avec une plaie. Un traitement efficace contre le VIH diminue radicalement les risques de transmission mais les risques ne sont pas complètement inexistants. Le VIH peut être transmis par une mère à son enfant lors de la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. Si l'infection du VIH chez la mère est connue, il est possible de pratiquement éradiquer les risques de transmission à l'enfant par traitement et en renonçant à l'allaitement.

Quand le VIH ne se transmet-il pas ?
Le VIH ne se transmet pas par le fait de prendre quelqu'un dans ses bras, par les baisers ou par les caresses. Le virus ne se transmet pas par les larmes, l'urine, les matières fécales, les vomissures ou le mucus nasal, s'ils ne sont pas mélangés à du sang. Le sang sur une peau intacte ne présente pas non plus de risque de transmission.

Droits
Selon la loi sur la protection contre les maladies transmissibles, un test de dépistage, une visite en permanence spécialisée et le traitement du VIH sont gratuits.
Vous avez également le droit de recevoir de l'aide psychosociale, qui peut être nécessaire pour gérer la maladie. Votre médecin vous conseillera sur la façon d'éviter d'exposer autrui aux risques de transmission. Le fait de vivre avec le VIH ne doit pas affecter la façon dont on se comporte envers vous. Selon la Loi contre la discrimination, le VIH est compris dans les motifs de discrimination des personnes atteintes d'une déficience.

Activité professionnelle
Une infection par le VIH ne conduit généralement pas à des restrictions de votre activité professionnelle ou de vos études.

Grossesse et allaitement
Vous pouvez obtenir de l'aide afin que vous et votre partenaire puissiez avoir un enfant avec le minimum de risques de transmission du virus à votre enfant ou à votre partenaire. Les femmes porteuses du VIH ne doivent pas allaiter.

Enfants atteints du VIH
Le parent/tuteur et l'enfant obtiendront du médecin traitant des informations sur la protection contre les maladies infectieuses adaptées à l'âge de l'enfant et au fur et à mesure que l'enfant grandit. Les enfants porteurs du VIH ont le même droit aux actions sociales en faveur de l'enfance et à l'école que les autres enfants, mais ils peuvent avoir des besoins particuliers à prendre en considération. Le médecin épidémiologiste ou le médecin traitant peuvent informer l'établissement scolaire de l'enfant si les parents/tuteurs sont d'accord. Lorsque l'enfant commence l'école, le service de médecine préventive scolaire est informé.

Préservatif lors de contact vaginal, anal et lors de fellation
Le préservatif est une bonne protection contre le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles et doit toujours être utilisé durant tout le temps des rapports et contacts intimes. Il est raisonnable de supposer que le préservatif vaginal pour les femmes fonctionne également, mais la méthode n'est pas scientifiquement évaluée. Même si vous suivez un traitement adéquat, vous devez utiliser un préservatif lors de contacts anal et vaginal afin de diminuer les risques de transmission du VIH autant que possible.

Traitements médicamenteux préventifs
Si vous pensez avoir contaminé une personne lors d'un rapport sexuel lors duquel le préservatif n'a pas fonctionné, lors d'un contact avec votre sang ou d'une autre manière, il est possible de recevoir un traitement médicamenteux préventif appelé traitement prophylactique postexposition (PEP). Le traitement doit commencer dès que possible. Contactez le plus rapidement possible votre médecin traitant, un hôpital spécialisé dans les infections ou les urgences d'un hôpital.

Traçabilité des maladies infectieuses
Il est très important de retrouver les personnes porteuses du VIH afin qu'elles puissent être traitées et que l'infection ne se transmette pas à d'autres. Si vous êtes porteur(-euse) du VIH, vous devez indiquer la personne ou les personnes qui a/ont pu vous contaminer et celle(s) que vous avez pu contaminer. Cela peut concerner les personnes avec lesquelles vous avez eu des rapports sexuels ou tout autre contact sexuel, les personnes avec lesquelles vous avez partagé du matériel d'injection et, dans certains cas, les membres de votre famille. Votre médecin traitant, curateur ou votre infirmière sont chargés de retrouver et de contacter les personnes que vous avez pu contaminer. Ce que vous indiquez est couvert par le secret professionnel (sekretess). Les personnes dont vous donnerez le nom ne seront pas informées de votre identité. Elles sauront seulement qu'elles doivent faire un test de dépistage.

Le sang doit être toujours considéré comme matière infectieuse

- *Toute personne qui peut entrer en contact avec votre sang lors du traitement de plaies ou de blessures doit utiliser des gants.*
- *Le matériel usagé doit être emballé avant d'être jeté. Les vêtements peuvent être lavés en machine.*
- *Si quelqu'un reçoit votre sang dans les yeux, le nez ou la bouche, rincez immédiatement avec de l'eau. Vous devez informer cette personne que votre sang est infecté par le VIH et qu'elle doit, le plus rapidement possible, contacter votre médecin traitant ou un hôpital/un service des urgences spécialisé dans les maladies infectieuses.*

Règles de conduite à respecter pour ne pas contaminer quelqu'un d'autre
Le VIH est classé comme une maladie dangereuse pour la société d'après la loi sur la protection contre les maladies transmissibles. Vous êtes tenu(e) de faire ce que vous pouvez afin de ne pas transmettre le VIH à une autre personne. Si un risque de contamination se présentait, vous êtes tenu(e) d'informer l'autre personne de votre maladie. Vous trouverez ci-dessous les règles de conduite afin d'éviter la transmission du virus, basées sur les domaines concernés par la loi. La plupart des règles concernent les personnes porteuses du VIH tandis que d'autres dépendent de votre situation et peuvent changer avec le temps. Votre médecin est chargé de décider des règles de conduite que vous êtes tenu(e) de suivre.

1. *Vous pouvez être concerné(e) par des restrictions dans le cadre de votre travail ou de votre participation à une autre activité, s'il existe un risque de transmission.*
2. *Vous ne pouvez pas faire de dons de sang, de sperme, d'ovules, d'organes ou de tissus en vue d'une transplantation.*
3. *Si vous utilisez des seringues/autres instruments d'injection à des fins médicales, vous ne pouvez laisser d'autres personnes s'en servir.*
4. *Si vous utilisez des seringues/d'autres instruments d'injection pour la consommation de stupéfiants ou autres, vous ne devez pas laisser d'autres personnes s'en servir. Vous ne pouvez pas non plus utiliser le même récipient de mélange. Tout équipement utilisé lors d'une injection doit être conservé et jeté de telle sorte qu'il ne constitue pas un risque de transmission à d'autres personnes.*
5. *Vous devez indiquer que votre sang est contagieux lors de traitements dentaires ou médicaux durant lesquels le personnel peut entrer en contact avec votre sang, comme par exemple, lors de prises de sang ou en vue d'une opération chirurgicale.*
6. *Si vous voulez vous faire faire un tatouage, percer une oreille ou effectuer d'autres traitements pour lesquels des outils tranchants et qui peuvent causer des saignements sont utilisés, piercing par exemple, vous devez indiquer que votre sang est contaminé avant que l'intervention ne débute.*
7. *Vous devez informer votre partenaire sexuel que vous êtes porteur(-euse) du VIH avant tout rapport sexuel qui peut impliquer un risque de transmission. Ce type de risque existe lors de tout type de fellation, de contact vaginal ou anal. Puisqu'un préservatif peut se briser, vous devez informer de votre statut séropositif même si vous avez l'intention d'utiliser un préservatif. Dans les rapports où le pénis entre dans le vagin, le rectum ou la bouche, vous devez utiliser un préservatif. Lors d'autres contacts sexuels, un préservatif vaginal pour femme doit être utilisé. Si vous suivez un traitement adéquat, vous devez quand même utiliser un préservatif lors de tout rapport sexuel vaginal et anal.*
8. *Ne partagez pas avec d'autres personnes les articles de toilette comme un rasoir ou une brosse à dents.*
9. *Vous devez vous rendre aux visites de contrôle que votre médecin traitant estime nécessaires.*

Si vous avez reçu des règles de conduite que vous estimez inadaptées, contactez un médecin spécialiste des les maladies infectieuses